Dans la Capitale

De droite et de gauche.

On est à couvrir le marché de la basse-ville en tôle.

Il n'y avait que cinq ou six voiture au marché de la haute-ville ce matin.

On a commencé, hier, à poser la toiture de la nouvelle sacristie de l'église Ste Anne.

On fait actuellement la pose d'un trottoir neuf sur la rue Wellington en face des nouveaux bureaux publics.

Le capt. E. Beaupré a été nommé surintendant des bateaux de la compagnie de navigation du St Laurent.

Ceux qui désirent acheter du coton blanc à une réduction de 25 pour cent doivent aller chez Pigeon, Pigeon et Cie.

Achetez le pain de Turnbull Bros., 265, rue Rideau. 4mal la

Le thermomètre à 10,10 h. a. m. marquait 71°, à 11,15 h. a. m. il marquait 69°, chez N. G. Young, rue Sparks.

La photographie des dragons de la Princesse Louise, est en exposition dans la vitrine de C. Andesson, rue Sparks.

M. E. Crépeau, avocat d'Arthabaskaville, est arrivé hier à Calédonia Springs, où il passera quelques jours.

Reduction de 25 pour cent sur le coton blanc chez Pigeon, Pigeon et Cie. Profitez de cette occasion extraordinaire.

Les funérailles de l'infortuné Young, victime de l'accident de samedi, sur le chemin de fer, ont eu lieu hier.

Drs. Potter & Kidd, 284, rue Wellington. 15j-1a

Les funérailles de l'enfant de M. Favreau, gardien de la station du feu No 5, ont eu lieu hier, à la Basilique, au milieu d'un long cortège de parents et d'amis.

John Peters employé à la fonderie de Stewart et Fleck, au Flat, qui s'est écrasé la jambe il y a quelque temps, prend un peu de mieux.

La compagnie de Téléphone d'Ottawa, a présenté une pétition au conseil de ville de Hull, pour mettre des pôteaux dans cette dernière ville.

M. Cummings offre $100 de récompense à quiconque donnera des informations au sujet des auteurs de l'attentat sur son fils le 10 juin dernier.

Un pauvre infirme, privé de ses jambes, sollicitait l'aumône des passants, sur le pont Duffren, ce matin, malgré les défenses à ce sujet.

Une voiture, chargée de bois, a été renversée, sur le marché By, ce matin, le conducteur et le cheval n'ont eu aucun mal, mais la voiture a été beaucoup endommagée.

Les plus belles photographies chez J. B. Dorion, No. 569, rue Sussex, coin de la rue Rideau. 7m-j-n-o

MM. Pigeon, Pigeon et Cie viennent d'acheter d'une manufacture un grand lot de coton blanc (job) valant 10 cts. qu'ils vendront sous peu à 8 cts. la verge. Avis aux intéressés

Sur la déclaration de MM. Carson et Smith qu'ils avaient envoyé en dehors de la ville le pétrole qu'ils avaient en magasin, M. le juge O'Gara a renvoyé la plainte.

M. le capitaine Goulet, d'Aylmer, dit que des feux de forêts font ravages à Sandpoint, Constant Creek et sur la rive Sud du lac des Chênes. Il dit que la perte est considérable.

Une maison en bois appartenant à MM. Conroy et frères, aux rapides des Chênes, a été détruite par l'incendie, hier. Elle était occupée comme magasin d'épiceries par M. Madore qui perd la plus grande partie de ses effets.

Les plus belles photographies chez J. B. Dorion, No. 569, rue Sussex, coin de la rue Rideau. 7m-j-n-o

Le comité des finances du conseil de Carleton, à sa dernière séance, a ouvert les soumissions pour l'achat de $20,000 de débentures du comté. La soumission de la banque de Québec offrant 108¼ a été acceptée.

On vient d'acheter au magasin de M J. Errat deux magnifique sets de salon d'une valeur de $100 qui seront deux principaux lots du bazar St Anne qui s'ouvrira le 8 août prochain. Qui gagnera l'un ou l'autre de ces sets ?

Une bonne servante trouvera de l'emploi dans une famille canadienne où il n'y a pas d'enfants. S'adresser 201, rue Albert ou a ce bureau.

M. Robert Klock, junior, de la société Klock & frère, rapporte que le feu a causé des dommages considérables dans les forêts du haut de l'Ottawa. Les concessions forestières de MM. Klock n'ont rien souffert et tout danger de nouveaux ravages paraît maintenant éloigné.

Les frères de la doctrine chrétienne, qui dans le moment sont en retraite à Longueuil, sont attendus à Ottawa vendredi.

On est à réparer l'escalier qui de la terrasse du Gouvernement conduit au chemin des amoureux, près de la rue Vittoria.

MM. Pigeon, Pigeon et Cie viennent d'acheter d'une manufacture un grand lot de coton blanc (job) valant 10 cts, qu'ils vendront sous peu à 8 cts la verge. Avis aux intéressés.

On expose dans les vitrines du magasin de M. W. O. MacKay deux superbes cadres représentant une vue de l'Exposition de 1889 à Paris à vol d'oiseau et une autre vue des principaux monuments de la ville et surtout celui qui fera l'ornement du Palais de l'exposition. Ces deux gravures attirent l'attention des passants sur la rue Sussex.

CONSEIL DE LA VILLE DE HULL

Séance du 16 juillet.

A une assemblée régulière ajournée du conseil de la dite cité de Hull, tenue au lieu ordinaire des séances, dans la maison de M. Stanislas Aubry, sur la rue Main, à dix heures de l'avant midi, lundi, le 16ième jour de juillet 1888, et à laquelle assemblée sont présents : Son Honneur le Maire A. Rochon au fauteuil, et les échevins Simard, Scott, Viau, Morin, Aubry, Marston et Landry, formant un quorum du dit conseil.

Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Morin, Que les minutes de la dernière assemblée qui viennent d'être lues soient approuvées. Adopté.

Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Marston, Que les comptes et communications qui sont maintenant déposés sur le bureau de ce conseil, à l'exception des requêtes des habitants de la rue Albion et de M. Cuthbert Bordeleau soient déférés à leurs comités respectifs. Adopté.

Proposé par l'échevin Viau, secondé par l'échevin Landry, Qu'un comité composé de Son Honneur le Maire, et des échevins Marston, Aubry, Scott et Graham, soit formé avec prière de faire les démarches propres à amener la consolidation de la dette de la cité, et de faire rapport à ce conseil, à sa prochaine assemblée. Adopté.

Proposé par l'échevin Viau, secondé par l'échevin Landry, Que tous les travaux actuellement en voie d'opération dans la ville, pour le compte de cette corporation, autres que ceux ayant trait à l'établissement des tuyaux principaux et de services de l'aqueduc et à l'ouverture des rues Wright et Alma, jusqu'à concurrence de cent piastres, soient suspendus demain soir, le 17 courant. Adopté.

Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Aubry, Que les échevins Marston et Scott soient autorisés de faire enlever tous les embarras et nettoyer cette partie de la Commune située entre les rues Main, du Pont et Chaudière, et le chemin d'Aylmer, et de la faire clôturer d'une manière convenable en vue de convertir plus tard ce terrain en parc public. Adopté

Proposé par l'échevin Landry, secondé par l'échevin Marston, Que ce conseil ajourne.

NAISSANCE.

Hier soir, à Ottawa, la femme de M. G. J. Tessier, une fille.

DEVANT LE MAGISTRAT DE POLICE

Mercredi, 18 juillet — Peu de causes, ce matin, devant cette cour.

John O'Neil, l'agent de la société Bowie et Bate, embouteilleurs de la bière de Brockville, pour vente de boisson sans licence, eut à répondre au magistrat M. Lees, C. R. comparaît pour la poursuite et M. J Gorman, pour la défense ; la cause est renvoyée à une semaine.

R Robertson est accusé par l'ingénieur de la cité d'obstruction sur la rue Albert avec de la pierre destinée à la construction de l'église Congregational. La cause est renvoyée sur la promesse de M. Robertson de faire enlever la pierre.

Wm Atkinson et R Mills, pour avoir permis du bruit dans leur résidence ; cause remise à lundi.

Bernard Jordan, ivresse, remis à lundi.

A VENDRE

Le yacht à vapeur FROU-FROU, longueur 31 pieds, largeur 6 pieds 6 pouces, peut contenir au-delà de 30 personnes. Vitesse entre 8 et 9 milles. Pour autres renseignements, s'adresser à

S. LELIÈVRE,
Bureau du Conseil Privé.
17j-2f

Des Chambres Meublées

Peuvent être obtenues avec ou sans pension en s'adressant à

MADAME HANBERRY,
1m-3f-p-s 117 rue Albert.

GRANDE VENTE SEMI-ANNUELLE
AU COMPTANT
D'UN
SURPLUSDESTOCK
DURANT CE MOIS
BRYSON, GRAHAM & CIE

BON COTON JAUNE	3	CENTINS
INDIENNES, GRAND ASSORTIMENT	4½	"
BONS COTONS BLANCS	5	"
LAINAGES PESANTS	10	"
MEILLEUR SHIRTING, 30 POUCES	12½	"
NAPPES	15	"
CACHEMIRES NOIRS	15	"
TWEED PESANT TRES-FORT	25	"
PANTALONS EN TWEED POUR HOMMES	$1.00	

ET 300 PAIRES DE COUVERTES BLANCHES, TOUT LAINE, ACHETÉES EN JOB VALANT $4.00 POUR $2.25.

BRYSON. GRAHAM & CIE.,

Nos. 148, 150, 152 et 154, Rue Sparks.

AUX ENTREPRENEURS DE PONTS

Le Soussigné recevra jusqu'à mercredi, le 1er août 1888, à midi, des soumissions pour la superstructure (fer ou acier) du pont de la rue St Patrice.

Les plans et spécifications pourront être vus au bureau de l'ingénieur de la cité Hôtel-de-Ville, Ottawa.

EDOUARD E. PERREAULT,
Ingénieur de la Cité.

Bureau de l'Ingénieur de la Cité,
Hôtel-de-Ville, Ottawa.
16 Juillet, 1888.

ATELIERS TYPOGRAPHIQUES

" CANADA. "

JOURNAL QUOTIDIEN

ET

HEBDOMADAIRE

BUREAUX

414, 416 RUE SUSSEX,

ATELIERS

116, RUE ST PATRICE

OTTAWA

On exécute à ce bureau

TOUTES SORTES

D'IMPRESSIONS

TELLES QUE,

BLANCS POUR AVOCATS

Déclarations sur compte,
Déclarations sur billet,
Demandes de plaidoyer,
Comparutions,
Subpœnas,
Affidavits,
Obpositions
Fiat,
Inscriptions

POUR NOTAIRES

Contras de vente,
Contrats de mariage,
Blancs de billet,
Procurations
Quittances,
Transports,
Protêts,
Obligations, etc

Catalogues,
Listes de prix,
Programmes,
Circulaires,
Affiches,
Placards,
Lettres funéraires
Etc., etc., etc.

LE TOUT

SUR BON PAPIER

ET A DES

PRIX TRES BAS

Les ordres envoyés par la Poste reçoivent une attention toute spéciale et sont exécutés sans délai.

—o—

ABONNEMENTS :

EDITION QUOTIDIENNE

Un an pour la ville.....$4.00.
" " En dehors de la ville.....$3.00

EDITION HEBDOMADAIRE

Un an.....$1.00.
Invariablement payable d'avance.

Ecurie de louage d'Ottawa.

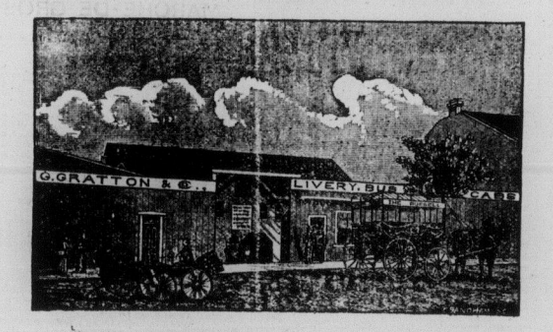

G. GRATTON, - Propriétaire
68, Rue Queen, Ottawa.

P. S.—Communication téléphonique (Wallace & Bell) Tous ordres exécutés promptement.

TOUTES SORTES
—DE—

Poêles, Meubles, Vaisselles, Verrerie Chinoise, Marchandises de Fantaisie, Meubles en Saule, Argenterie Plaquée, Coutellerie, Miroirs, Barres de Fenêtres, Extension pour Rideaux, Voitures d'Enfants, Velocipèdes, Charrettes, Tapis, Prelats, Gravures, Etc. Toutes les Marchandises requises pour meubler une maison au complet, à la Salle de Variété.

532 & 534 RUE SUSSEX, JOSEPH BOYDEN.

GEORGE PHILBERT,
Peintre d'Enseignes et de Maisons
Coin des rues Dalhousie et St Patrice

DECORATEUR DE SALONS, CHAMBRES A DINER, ETC.

PEINTURES A FRESQUES ET DESSINS D'ORNEMENTS DE TOUT GENRE.

30,000 ROULEAUX DE TAPISSERIE
VIENNENT D'ETRE REÇUS.

Ouvrage exécuté avec promptitude et fait dans les derniers goûts

Canadian Bank of Commerce.

AFFAIRES GENERALES DE BANQUE.

DEPARTEMENT D'EPARGNES.

Traites sur la Colombie Anglaise et San Francisco.

SCRIPS des Territoires du Nord-Ouest.

R. GILL,
19j-3f Gérant.

AUX ENTREPRENEURS

Des soumissions seront reçues par le soussigné jusqu'à 4 heures VENDREDI, le 22 courant, pour l'érection d'une EGLISE EN PIERRE SUR LA RUE CUMBERLAND.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de banque accepté fait payable à l'ordre de "Sa Grandeur Mgr l'Archevêque Duhamel," égal à cinq pour cent du montant de la soumission, qui sera confisqué si le soumissionnaire refuse d'accomplir les conditions de son contrat après en avoir été requis.

Si les soumissions ne sont pas acceptées le chèque sera remis.

On devra fournir des sûretés pour la due exécution du contrat.

La plus basse ni aucune des soumissions ne seront nécessairement acceptées

STATUTS DU CANADA

ET

PUBLICATIONS OFFICIELLES

—:o:—

Les Statuts et autres Publications du Gouvernement du Canada, sont en vente à ce bureau. Aussi des Actes séparés. Liste de prix envoyé sur demande.

Statuts Revisées, actuellement prêts. Prix de deux volumes $5.00.

B. CHAMBERLIN,
Imprimeur de la Reine
et contrôleur de la papeterie.

Dépt. des Impressions Publiques et de la Papeterie.
Ottawa, Mars 1887. 13ins

Pour se procurer un excellent lunch et une pension de première classe on ne pourra mieux s'adresser qu'au No. 30, rue O'Connor, chez Madame Christie Casey. Bons lits ; bonne table ; comfort général pour tous et prix raisonnable. 4j-3m

FEUILLETON DU "CANADA."

LE

CONDAMNE A MORT

PREMIERE PARTIE

VI

Là dans ce couloir, était assise une vieille femme sur un banc de bois ; sa grande taille sèche était prise par une robe noire ; un petit châle noir lui serrait les épaules ; un bonnet, également noir, lui prenait la tête jusqu'au milieu du front, et donnait je ne sais quelle impression de sauvagerie au visage bronzé, couvert de petits rides, aux yeux noirs, brillants d'une lueur ardente.

C'était la vieille Lauriot.

Quand elle vit le boucher garotté, entre les deux gardes, elle se leva toute droite, avec une exclamation sourde...

Lauriot tressaillit, releva les yeux et l'aperçut...

Alors un tremblement le prit. Il devint très pâle...

—Quelle est cette femme ? interrogea M. de Valtemare et que demande-t-elle ?...

La vieille dit à voix basse, montrant Lauriot :

—Je suis sa mère...

Et le juge aux gardes :

—Vous n'auriez pas dû la laisser monter..,

—Pardon, excuse, monsieur le juge d'instruction, fit l'un d'eux, nous l'avons prise pour un témoin et nous allions lui demander sa lettre quand vous avez sonné....

—Que désirez-vous ma bonne femme ?

—Embrasser mon fils... apprendre pourquoi on le retient.. il n'est pas méchant... Il n'a rien fait... il n'a tué personne...

—Qu'en savez-vous ?

—Oui, je le sais bien, puisque c'est mon fils..,

M. de Valtemare eut un geste d'impatience.

—Allons, dit-il, nous n'avons pas de temps à perdre.

Mais Lauriot toujours très pâle, semblait cloué sur place.

Les quatre poings des gardes s'abattirent sur son cou et le forcèrent à avancer...

Alors la vieille eut un cri farouche et se jeta sur lui, les bras tendus, le visage contracté.

—Ne le frappez pas, puisqu'il n'a rien fait...

Et avant qu'on put la retenir, elle se collait à la poitrine de Lauriot et l'étreignait de toutes ses forces.

Mon fils, mon pauvre fils.... murmurait-elle.

Le juge dit.

—Eloignez-là !

Les gardes la prirent par les bras et brutalement la détachèrent. L'effort fut tel qu'ils firent craquer ses poignets.

—Malheureux ! dit le boucher.

Et se tordant sur lui même comme un serpent, il cassa les cordes qui le retenaient, aussi facilement qu'un enfant eût brisé une baguette de coudrier. Les gardes, un moment effrayés, reculèrent.

—Faut pas faire crier la vieille vous autres, disait Lauriot de sa voix enrouée, ou je vous écrase comme des punaises.

M. de Valtemare intervînt :

—Lauriot, dans votre intérêt, pas de violence !

Mais déjà la colère du boucher s'était évanouie.

—Qu'on me laisse embrasser maman, dit-il avec un regard craintif.

Le juge fit un signe de consentement.

Déjà la vieille était au cou de son fils et le mangeait de caresses, mais sans une larme, l'œil toujours sec et brillant.

Les gardes s'étaient éloigné de deux pas.

—Maman, murmura le grand garçon, vite, répondez-moi deux mots seulement....

—Quoi, mon pauvre fils ?....

—Qui est-ce qui a mis mes souliers avant-hier, le soir qu'on a tué Charlotte ?....

—Personne ! dit la vieille dont le visage bronzé, en pâlissant tout à coup, prit les couleurs de la cire jaune....

—Si, on les a mis. C'est prouvé....

Dans les paroles de Lauriot, il y avait une affreuse angoisse.

La mère fit un effort pour répondre. Trois ou quatre mots intelligibles sortirent de ses lèvres. Puis elle se tut...

Alors le boucher considéra un moment la vieille femme, les yeux écartés, la bouche toute sèche, avec une épouvante indicible ; puis soudain, ses nerfs semblèrent se détendre, il poussa un soupir profond et s'affaissa, évanoui, sur le parquet...

Lauriot ! Lauriot ! criait la vieille.

Les gardes se précipitèrent au secours du jeune homme.

—Quel farceur ! fit le plus âgé des deux, un vieux aux sourcils touffus, à grosse moustache grise.

La mère avait fait deux pas vers M. de Valtemare qui assistait, attentif, à cette scène, le regard disparu derrière ses lunettes bleues.

—C'est vous, le juge d'instruction ? dit-elle haletante, en tordant ses doigts, en faisant un effort pour avaler sa salive.

—C'est moi...

—Eh bien, il faut relâcher mon fils...

—Non, puisqu'il est coupable.

C'est faux, dit-elle avec violence, c'est faux, entendez-vous... ce n'est pas lui qui a assassiné Charlotte...

—Alors, qui ?...

C'est...

Elle s'arrêta, en voyant le juge se pencher avidemment vers elle, pour ne rien perdre de ce qu'elle allait dire. Cette longue figure d'un jaune uniforme lui faisait peur. Elle considéra tour à tour le magistrat, le greffier, les gardes municipaux, son fils qui reprenait connaissance... et secoua la tête.

—Je ne sais pas, moi, je ne peux pas savoir, dit-elle en bredouillant,... mais pour sûr, ce n'est pas Lauriot...

M. de Valtemare dit deux mots au greffier qui sortit pour revenir quelques instants après, avec deux gardiens de la paix. Ceux-ci prirent la vieille chacun par un bras et doucement pendant qu'elle se débattait l'amenèrent.

—Faites-là sortir du Palais, dit le greffier, et veillez à ce qu'elle de fasse pas de scandale au dehors...

Lauriot, assis sur un banc, le menton dans les deux mains, la regarda s'éloigner sans faire un geste, sans dire un mot. Quelque chose d'anxieux et d'atrocement douloureux lui broyait le cœur, cette souffrance l'hébétait.

VII

M. de Valtemare descendit avec le greffier et gagna la cour du palais de justice où l'attendait une voiture. Un second fiacre entrait au même moment, dans lequel prirent place les deux gardes municipaux et Jacques Lauriot.

Les cochers descendirent le boulevard du Palais, passèrent devant la préfecture de police, traversèrent le parvis Notre-Dame et s'arrêtèrent devant un bâtiment formant carré long, plat, d'aspect lugubre, auprès duquel stationnaient une centaine de personnes, hommes et femmes, même des enfants.

C'était la morgue.

En sortant du fiacre, Lauriot frissonna.

—Ah ! on me conduit là, murmura-t-il...sans doute que Charlotte y est... on veut me la montrer... pour me faire peur....

On l'introduisit au greffe, puis une porte du fond s'ouvrit et on le poussa dans une pièce aux murs nus, froide et sinistre. Au milieu, sur une table, était le cadavre de Charlotte.

Lauriot s'affaissa sur un escabeau. Ses mains étaient agitées d'un tremblement nerveux. La vue du cadavre renouvelait son désespoir et un sanglot montait à ses lèvres.

Tout à coup il se laissa glisser à genoux et couvrit de ses bras le corps de Charlotte.

Le juge lui adressa quelques questions, portant sur les principales preuves relevées contre lui.

Lauriot ne répondit pas.

Un agent découvrit le visage de la morte, hideusement contracté, et le juge s'approcha de Lauriot pour lui demander une dernière fois :

—Devant le cadavre de celle que vous avez assassinée, voulez-vous avouer votre crime ?... Voulez-vous cesser de nier ?...

—Je n'ai pas commis de crime.... je ne peux pas avouer.... Pauvre petite Charlotte, si tu pouvais parler....! Pauve petite.... tu étais si bonne et jolie.... et te voilà maintenant défigurée...

Il pleurait.

—Il est entêté, nous n'obtiendrons rien de lui, fit M. de Valtemare. Après quelques jours de cellule, il sera peut-être plus accessible. Il faut attendre, partons.

Lauriot fut reconduit au dépôt de la préfecture de police.

Le soir même il était à Mazas.

(*A continuer*)

Aux Fabricants de Briques

LE SOUSSIGNÉ recevra à son bureau d'ici à mercredi, le 25 courant, à midi, des soumissions pour fournir et délivrer environ quatre cent mille briques dures de première classe, pour le canal de rue Ouest.

Les soumissions doivent donner le prix par mille et être accompagnées d'un échantillon de la brique.

EDOUARD E. PERREAULT,
Ingénieur de la Cité.

Bureau de l'Ingénieur de la Cité,
Hôtel-de-ville, 16 juillet, 1888.